



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- 1° Toute personne inscrivant son enfant à Hegal Egin doit approuver ce règlement par signature électronique lors de la pré-inscription.
- 2° Lors de sa pré-inscription, **chaque adhérent lira le présent règlement**. Chacun devra le respecter et le faire respecter pour le bien de tous. Le présent règlement sera affiché en permanence sur le lieu de l'entraînement.
- 3° L'adhérent ne peut accéder aux cours qu'à la condition de s'être acquitté du montant total de l'adhésion annuelle (le règlement en plusieurs fois est admis) et après avoir remis le dossier complet. Si l'adhésion annuelle en cours n'est pas soldée en temps et en heure, Hegal Egin se réserve le droit de refuser l'inscription l'année suivante.
- 4° Pour la période d'essai, aucun remboursement ne sera effectué au-delà du deuxième cours même si votre enfant est absent durant les 2 premiers cours.
- 5° Les entraîneurs assureront la continuité de l'activité sportive (entraînements en visio, en extérieur) si le Club subit des contraintes règlementaires en période de crise sanitaire, aucun remboursement ne pourra être demandé.
- 6° Une remise de 10% sera accordée sur la deuxième adhésion la moins chère, et à partir de trois membres d'une même famille, une remise de 10% sera accordée sur l'ensemble des cotisations, merci de se rapprocher du bureau : contact@hegalegin.fr avant paiement pour valider la remise sur la fiche de l'adhérent. En cas de désistement au cours de la saison, il ne sera accordé aucun remboursement, sauf cas de force majeure dûment justifié. Le remboursement partiel est soumis à la décision du bureau sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'absence (arrêt de plus de trois mois à la pratique de l'activité) ou administratif (mutation...). Cependant si remboursement il y a, il ne se fera qu'au prorata des trimestres écoulés et déduction faite de la licence et des frais de dossier.
- 7° L'association n'est pas responsable des fermetures de salle décidées par les municipalités, ni du calendrier des compétitions. Ces événements pourront ponctuellement entraîner des modifications de lieux et/ou d'horaires. Toutefois, certains cours dans l'année pourront exceptionnellement être supprimés.
- 8° **L'exactitude sera de rigueur**. Tout gymnaste arrivant 10 minutes après le début du cours pourra se voir interdire l'entrée du gymnase. En cas d'empêchement d'arriver à l'heure (éloignement, sortie tardive de classe ou du travail, etc...), il devra en avvertir l'entraîneur. D'autre part les parents responsables ou tuteurs seront tenus d'accompagner les enfants jusqu'au gymnase afin de s'assurer que la séance a bien lieu normalement.
- 9° **Tous les adhérents doivent être prêts en tenue dans la salle à l'heure du début du cours**. Le temps d'entraînement n'inclut pas le temps de vestiaire. Les entraîneurs sont en droit de refuser l'accès d'un adhérent au cours en cas de retards répétés. De même, les parents doivent respecter l'horaire de fin de cours. La présence des parents ou accompagnateurs n'est pas autorisée pendant les cours (sauf pour les cours de Baby Gym ou la présence d'un des parents est nécessaire avec l'entraîneur).

10° Tout enfant mineur ne peut quitter son cours avant la fin sauf décharge écrite et signée des parents ou tuteurs. Toute absence, retard ou départ anticipé doit être justifié ; ceux-ci gênant le travail collectif. A la fin des cours, **les gymnastes** devront attendre leurs parents dans l'enceinte du gymnase et **ne seront autorisées à quitter les lieux qu'avec eux**. Ni l'entraîneur, ni les responsables légaux de l'Association ne seront tenus pour responsables d'un adhérent qui n'assistera pas au cours ou qui ne serait pas accompagné à la salle, ou d'accidents survenus en dehors de la salle.

11° Il est interdit de consommer sur le praticable et dans les vestiaires. J'ai le droit, bien-sûr d'avoir ma bouteille d'eau (éviter les bouteilles en verre).

12° Des vestiaires sont à la disposition des licenciés et doivent être laissés en parfait état de propreté. Le club n'est pas responsable des objets perdus ou volés pendant les cours.

13° La préservation de l'intimité dans **les vestiaires** étant primordiale. **L'accès est interdit aux parents**, sauf pour les cours éveils et baby-gym.

14° La tenue du Club est obligatoire et diffère selon les sections (Justaucorps pour le groupe Loisirs GAF, Jupette pour le groupe Loisirs GR), Son achat se fait en plus de l'adhésion en début de saison. Concernant les groupes compétitions la tenue relève des codes décidés par l'entraîneur. Un tapis de gym/yoga ou serviette est également indispensable pour la pratique sportive.

15° La zone d'entraînement est interdite aux chaussures et aux claquettes, la gymnastique se pratique pieds nus. Les ongles des pieds et des mains doivent être courts et tenus propres. Une désinfection des pieds et des mains est obligatoire avant de rentrer sur le praticable avec du gel hydro alcoolique.

16° Par mesure de sécurité, les cheveux longs et propres doivent être attachés. Le port des bijoux, des piercings ou objets dangereux est interdit. **Le portable doit être éteint durant les cours.**

17° L'utilisation du matériel est interdite à toute personne étrangère au cours qui se déroule. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident. Les adhérents doivent respecter le matériel et participer à son installation et son rangement dans les locaux en début et fin de cours. Les parents sont financièrement responsables des dommages ou dégradations causées par leur enfant. Tout dégât volontaire entraînera le renvoi définitif de l'association. Il est interdit d'utiliser les agrès avant ou après le cours ou sans autorisation de l'entraîneur.

18° Je respecte mon entraîneur, les bénévoles désignés par le Club ainsi que mes camarades de gym!

19° Le Club dispose d'un panneau d'affichage dans le hall du gymnase, d'un site internet <https://www.hegalegin.com> ainsi que d'une page Facebook et Instagram. Les adhérents et parents d'adhérents sont priés de consulter régulièrement les informations.

20° Le présent règlement ne vise en aucun cas à restreindre les libertés des adhérents, mais à assurer des conditions optimales d'entraînement. Nous souhaitons qu'au sein de notre club chacun puisse se détendre, mais aussi s'entraîner efficacement.